



**47^{ème} Tour Auto OPEL
Rallye de la Réunion
Région Réunion**

Information Règlementaire

ZONES DE RAVITAILLEMENT

Article 4.3.2.2P. Zones de Ravitaillement

Conforme au Règlement Standard FFSA

Des Zones de Ravitaillement **en Carburant** et **Pneumatiques** **EXCLUSIVEMENT** sont prévues au cours du Rallye (cf. Annexe Itinéraires et Horaires).

A l'intérieur de ces zones, aucune **autre** intervention ne pourra être effectuée sur la voiture par une personne autre que l'équipage **et/ou** 2 membres du personnel d'assistance maximum.

Un seul véhicule (**moins de 3.5T**) d'assistance sera autorisé pour permettre les changements de roues fournies.

Tout manquement à cette règle entrainera une pénalité prévue et conforme au Règlement Standard FFSA.